

Au coeur de l'injustice

Notre dernière édition soulignait la croissance constante des inégalités sociales au Québec (voir *Nouveaux riches, nouveaux pauvres*). Et lorsque le fossé entre les riches et les plus démunis ne cesse ainsi de se creuser davantage, cela n'est pas sans affecter les pratiques des ACEFs qui, depuis toujours, tentent d'aider les victimes de notre société de consommation. Lucie Laurin nous l'explique, entre autres par l'exemple de Roger, 23 ans, quatre enfants, 265\$ par semaine.

Page 3



L'autre Jean Perron

Sûrement moins connu par le grand public que son homonyme des Nordiques, le président de Normick Perron, une importante entreprise forestière québécoise, n'en a pas moins des choses fort intéressantes à dire. Notamment sur sa conception du rôle social de l'entreprise et sur les raisons qui l'incitent à s'impliquer à fond dans l'organisation du *Forum pour l'emploi*.

Une entrevue exclusive réalisée par Henri Jalbert et Lucie Laurin.

Page 8



Un tempérament de héros

Pierre Vadeboncoeur, dans le premier de deux articles, nous parle de Raymond Gagnon, «resté, pour l'histoire, un obscur gréviste, puis un obscur organisateur de la CTCC des années 50, sans titre, sans gloire, sauf celle de sa valeur aujourd'hui fort peu connue, (mais qui) fut en réalité, je veux en témoigner, quelque chose comme un grand homme».

Page 11



APRÈS LA POLITIQUE DU PIRE:

... LA POLITIQUE DU VAMPIRE!



Coordination
Jean-Pierre Paré
(514-598-2159)

Rédaction
Louis Blackburn
Michel Crête
Lise Dumont
Guy Ferland
Henri Jalbert
Lucie Laurin
Jean-Pierre Paré
Michel Rioux

Collaborations
Sylvio Gagnon
Jacques Guay
Louis-Serge Houle
Marcel-Guy Pepin
Clément Trudel
Pierre Vadeboncoeur

Photographes
Alain Chagnon
Robert Fréchette
Laurent Gladu
Hélène Rochon

**Conception
graphique**
Jean Gladu

Montage informatique
Cintia Ferraro
Jean Gladu
Sophie Marcoux
Jean-Pierre Paré

Caricaturiste
Garnotte

Impression
Métropole Litho

Distribution
L'équipe de
distribution CSN

NOUVELLES CSN est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux. Publié à tous les quinze jours, il est tiré à 32.000 exemplaires et distribué gratuitement dans les syndicats de la CSN à travers le Québec, à raison d'un exemplaire par dix membres, en principe. Les syndicats locaux ont l'autorisation (et notre encouragement) d'en reproduire le contenu. Pour recevoir des copies supplémentaires:

Courrier de 2e classe
«Autorisation en cours»

**Avis de changement
d'adresse:**
CSN adressage
1601 de Lorimier
Montréal H2K 4M5

RÉDACTION
514-598-2159
DISTRIBUTION
514-598-2233

NOUVELLES CSN 289 page 2

POINT DE VUE

Des remèdes pires que la maladie

La lecture du budget fédéral aura été précédée d'une mise en scène où plusieurs ministres, chefs d'entreprises, éditorialistes et savants économistes n'ont cessé de répéter que la société canadienne est endettée jusqu'au cou, le gouvernement en faillite technique, l'économie au bord de l'effondrement en raison du déficit gouvernemental. Cette situation catastrophique justifierait les pires remèdes: retrait de l'État du financement de l'assurance-chômage, coupes draconiennes dans les programmes sociaux, instauration d'une nouvelle taxe de vente fédérale.

Tous les commentateurs semblent avoir découvert l'existence du déficit en même temps que le ministre: il y a cinq mois, en pleine campagne électorale, la question n'était digne d'aucune mention. Pourtant, l'importance du déficit était connue de tous. Elle l'était tout autant lors du dépôt du dernier budget Wilson, le 10 février 1988.

Ce que le ministre des Finances avait à dire alors du déficit contraste nettement avec l'alarmisme actuel. «Au niveau de l'administration centrale, le Canada a fait beaucoup de progrès dans la réduction du rapport déficit/PIB (produit intérieur brut)», disait le ministre.

Un examen des données récentes publiées par l'OCDE permet de voir que le déficit du gouvernement central est équivalent, lorsque exprimé en pourcentage du PIB, non seulement à celui des États-Unis, mais également à celui de ce modèle de la frugalité qu'est le Japon, et trois fois moindre que celui de l'Italie. Cinq autres pays d'Europe ont des déficits (en pourcentage du PIB) supérieurs à celui du Canada. Là où le Canada se démarque, c'est plutôt au chapitre de la rapidité de la réduction du déficit: équivalent à 8,6% du PIB en 1984-85, le déficit fédéral n'atteint plus que 4,9% du PIB en 1988-89.

Prétendre que le Canada s'est placé dans une situation déficitaire exceptionnelle, c'est faire abstraction des mesures d'austérité appliquées sur plusieurs programmes, de sorte que l'ensemble des dépenses de programmes ont crû au rythme moyen de 3,6% entre 1984-85 et 1988-89, soit un demi point inférieur au taux d'inflation.

Pour fins de comparaison, rappelons qu'entre 1980-81 et 1984-85, les dépenses de programmes ont évolué à un rythme moyen de 5,6 points de pourcentage supérieur au taux d'inflation. Le budget de la défense est le seul à n'avoir pas connu l'austérité sous les conservateurs: les dépenses militaires ont augmenté de 6% par année et représentent maintenant 11,1% de l'ensemble des dépenses de programme.

Le déficit aurait diminué à un rythme plus important et les intérêts qu'on doit maintenant payer seraient moindres si le gouvernement ne s'était pas volontairement privé de revenus à travers une série de cadeaux fiscaux coûteux, qui ont surtout bénéficié aux gens à revenus élevés.

Prenons un seul exemple: la décision du gouvernement, en 1985, d'exempter de tout impôt les premiers 100 000\$ de gains en capital gagné par un particulier coûte au fisc environ 1 milliard \$ par année. L'abaissement du taux d'imposition en 1987, qui a proportionnellement profité le plus aux particuliers à revenu élevé, a privé le fédéral de plus de 5 milliards \$. Pareilles mesures, en plus d'empêcher une réduction plus importante du déficit, ont également porté atteinte à la progressivité du régime fiscal. Le type de «solution» que semblait envisager le ministre des Finances au moment où ces lignes sont écrites, que ce soit le retrait du gouvernement du financement de l'assurance-chômage, la réduction des budgets de développement régional ou l'instauration d'une nouvelle taxe de vente régressive, ne diminuera en rien les inégalités.

Les quatre ans et demi de régime conservateur ont vu s'accroître les écarts entre régions, mais aussi entre classes sociales. Les salaires ont augmenté moins vite que le taux d'inflation, la rémunération des gérants a crû deux fois plus vite que l'inflation et celle des cadres supérieurs des grandes entreprises, quatre fois plus. Durant cette période, les bénéficiaires des sociétés ont fait un bond de plus de 40%.

Ne serait-il pas juste que l'effort pour la réduction du déficit vienne des secteurs de la société qui ont le plus profité de la croissance?

Peter Bakvis

AU COEUR DE L'INJUSTICE

Par Lucie Laurin

Parce que, depuis toujours, elles viennent en aide aux laissés pour compte de la société de consommation, les ACEFs ont un regard privilégié sur les inégalités qu'elle génère. Plus encore: toutes les politiques de

libéralisation de l'économie qui, récemment, ont creusé davantage le fossé entre les riches et les plus démunis, ont affecté la clientèle des ACEFs et forcé ces dernières à modifier leur pratique.



À l'ACEF, nous privilégions une approche large, plutôt sociale, de la consommation,

explique Louise Blain, coordonnatrice de la Fédération des ACEFs (FACEF). Plutôt que le rapport qualité-prix, ce sont les conditions de vie, la qualité de la vie qui nous intéressent. Par exemple, nous sommes intervenus sur le projet de réforme de l'aide sociale et sur la question des heures d'ouverture des commerces. Notre approche particulière de la consommation nous a également amenés peu à peu à englober la santé et l'environnement dans notre champ d'action.»

Les ACEFs ont toujours, au cours de leur histoire, adapté leurs priorités d'action et leur fonctionnement aux nouvelles réalités. Mais la modification la plus importante leur a été imposée par les tristes conséquences des politiques néo-libérales de nos gouvernements.

Une double clientèle

«Nous avons maintenant deux clientèles distinctes, de reprendre Louise Blain; deux clientèles qui reflètent les deux Québec. Il y a ceux qui sont maintenant carrément exclus de la société de consommation, comme les assistés sociaux et les travailleurs à faible revenu.

«Autrefois, nous arrivions à faire un budget avec eux. Aujourd'hui, ça devient de plus en plus difficile, parfois impossible. Que faire avec quelqu'un qui nous déclare qu'il n'a rien mangé depuis deux jours? Que

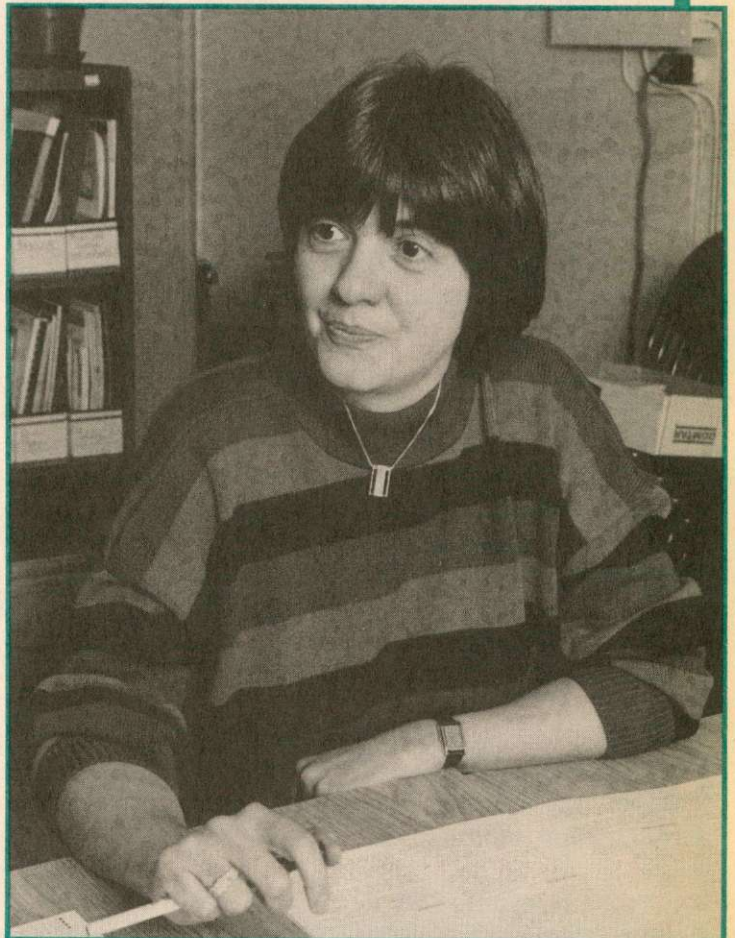
répondre à cette dame dans la cinquantaine qui n'a, pour tout revenu, qu'une maigre pension alimentaire et à qui on a coupé l'électricité depuis trois mois? Il nous faut adapter nos outils, non plus pour les aider à gérer leur pauvreté, mais pour assurer leur survie...

«Il y a aussi la clientèle à revenu moyen ou supérieur qui a perdu le contrôle de son budget. L'accès au crédit est devenu tellement facile que plusieurs consommateurs à l'extrême limite du possible, jusqu'à ce qu'un événement imprévu vienne tout bouleverser: divorce, naissance d'un enfant, chômage, accident, etc.»

Arrêter le processus

L'action des ACEFs d'aujourd'hui touche au coeur même de notre société de plus en plus inégalitaire. Les ACEFs du Québec traitent environ 1000 cas graves d'endettement par année - dont le tiers est constitué de jeunes de moins de 30 ans -, qui requièrent consultation budgétaire, suivi et démarches. Elles répondent, en outre, à

des milliers de demandes et accueillent, depuis les coupures budgétaires, des cas référés en



Louise Blain

nombre croissant par les institutions publiques. «Mais les remèdes à la pièce, ça ne suffit plus, conclut Louise Blain. Seules des solutions politiques globales pourront arrêter ce processus qui mène les plus pauvres à un cul-de-sac.»



Un cas ordinaire

Roger, 23 ans, gagne 265\$ net par semaine. Jusqu'à l'été 1988, il vivait chez ses parents. Il avait acheté une auto. À l'été 1988, il se met en ménage avec une assistée sociale, mère de trois enfants et enceinte d'un quatrième. Sa conjointe n'ayant plus droit aux prestations de BS, il ne reste maintenant au couple pour tout revenu que le salaire de Roger et les allocations familiales, soit 1492\$ par mois.

Or, pour répondre aux besoins de base des six personnes, il en coûte 1625\$ par mois. À cela, il faut ajouter les dettes contractées par Roger et sa conjointe avant leur vie commune, et dont le remboursement se chiffre à 650\$ par mois.

À l'ACEF, on a conseillé à Roger de remettre l'auto, ce qui effacerait une grande par-



tie de la dette. Mais le créancier refuse de la reprendre et menace Roger de saisir son salaire. Que lui reste-t-il? La faillite personnelle...

«Mais après la faillite, tout n'est pas réglé, explique Henri Goulet, permanent à l'ACEF du nord de Montréal. Il faut rééquilibrer le budget, toujours affligé d'un déficit mensuel de 133\$! Or, il est tout simplement impossible de faire vivre décemment six personnes avec un tel revenu. Et des cas comme celui de Roger, il y en a de plus en plus!

«Il faut rappeler, poursuit-il, que de 1980 à 1987, le salaire minimum est passé de 100 à 113%, tandis que les produits de première nécessité augmentaient dans une proportion de 100 à 147,7% pour le loyer, à 134,8% pour l'alimentation, à 145,8% pour les transports publics, et à 144,2% pour l'électricité.

«Il n'existe aucune politique sociale pour les faibles revenus. Quand la solution à la pauvreté et à l'endettement devient l'aide sociale, on peut se dire qu'on a une société malade!», lance-t-il.

Les ACEFs d'hier à aujourd'hui

Depuis la naissance des ACEFs à l'initiative de la CSN, en 1962, bien des choses ont changé au Québec. On peut même dire que le type d'exploitation économique qui rendait leur création nécessaire, à cette époque, a considérablement régressé grâce, notamment, à leur vigilance. Aujourd'hui, pourtant, elles constituent un élément familier de notre paysage social et leur action même les porte, à tous les jours, vers des champs plus vastes à investir.

Dépêché par la CSN, en 1962, à la Shawinigan Chemical où sévit une grève, André Laurin sème

l'émoi dans la région en exhortant les grévistes à ne point rembourser leurs dettes pendant la durée du conflit: «Lorsqu'on est en grève, clame-t-il, on garde son argent pour se nourrir et payer sa maison, c'est tout!» Pendant ses discours incendiaires, Laurin fustige les compagnies de finance qui étranglent les ouvriers par leurs prêts usuraires, voire frauduleux.

«La principale cause d'endettement, à l'époque, c'était les soins de



André Laurin

santé, fait remarquer Henri Goulet. N'oublions pas que tout cela se passait avant l'introduction de l'assurance-maladie. Le crédit à la consommation n'était pas développé; on n'empruntait, alors, que pour l'hypothèque et l'auto.»

Les comités budgétaires

Avec l'aide d'un gréviste, Gérard Auger, une première structure est mise sur pied pour dispenser des cours sur le budget, offrir un dépannage juridique et faire connaître la législation pertinente. La première ACEF est née. Elle a pour nom: comité budgétaire.

Dans les années qui suivent, les militants de la CSN sont nom-

breux à vouloir répéter l'expérience dans leurs conseils centraux. Ici et là, différentes régions voient apparaître des ACEFs, les unes durables, les autres éphémères. Dès 1965, désireux de mettre sur pied une organisation de consommateurs permanente et indépendante de la CSN, des représentants des milieux syndical, religieux, coopératif et des comités budgétaires existants fondent l'Association coopérative d'économie familiale (ACEF).

Deux ACEFs en une

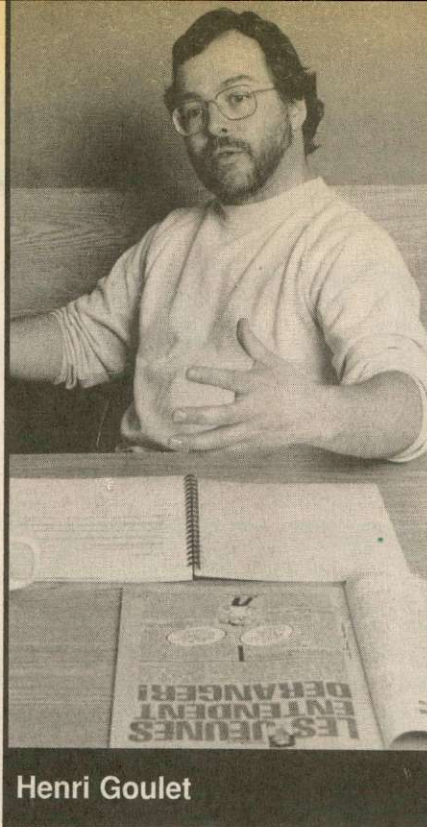
Tandis qu'en régions, les ACEFs mettent au point des services de consultation budgétaire qui, encore aujourd'hui, font leur réputation, à Montréal, Pierre Marois se prépare à donner au mouvement une orientation nettement plus politique. Avocat issu de la CSN, il a pris, en 1968, la tête de l'ACEF de Montréal, entouré d'un contentieux et d'un service de recherche, et déterminé à obtenir pour le Québec une loi de protection du consommateur.

Sous la houlette de Marois, l'ACEF devient un groupe de pression qui intervient publiquement dans des dossiers touchant la consommation. «C'est à la suite de la pression exercée par l'ACEF que le gouvernement a adopté, en 1971, la Loi 45 sur la protection des consommateurs», reprend Henri Goulet. Plusieurs des articles contenus dans cette loi s'inspiraient d'un projet-type de code de protection des consommateurs soumis par l'ACEF au gouvernement. Malheureusement, la loi demeurait largement insuffisante, et l'office chargé de l'appliquer n'était pas fonctionnel.»

Ces deux pôles d'action, l'animation communautaire et l'intervention publique, préfigurent ce que seront les ACEFs de la décennie 80.

Les années de turbulence

Mais avant que ne s'installe une harmonie toujours fragile et sans cesse à reconquérir, de longues années de turbulence ébranleront le mouvement, tour à tour déchiré entre ses parties constituantes puis objet de convoitise de groupes politiques. La création, en 1970, de la Fédération des ACEFs, avec Pierre Marois com-



Henri Goulet

me directeur général, sera suivie d'une forte centralisation au détriment des régions. «Lorsque des coupures de subvention sont venues aggraver la situation et que la survie de plusieurs ACEFs régionales s'est trouvée menacée, la tension s'est accrue davantage», explique Henri Goulet.

Sitôt amorcée la décentralisation qui succède au départ de Marois en 1974, de profondes remises en question se font jour. Sous l'influence de groupes marxistes-léninistes, on délaisse les services à la population pour accorder la priorité aux luttes, et on s'éloigne du mouvement syndical. Au congrès de mars 1977 où les groupes d'extrême-gauche s'entre-déchirent, on se prononce contre le coopératisme (la plupart des ACEFs avaient contribué à mettre sur pied des coopératives) et on redéfinit l'ACEF comme une organisation de masse, ce qui a pour conséquence d'éliminer les membres collectifs - dont les conseils centraux de la CSN - qui, jusque là, constituaient le membership des ACEFs.

Ce virage idéologique entraîne de lourdes conséquences: les caisses populaires qui, depuis 1973, allouaient aux ACEFs de généreuses subventions, mettent fin à l'entente. De plus, quatre ACEFs, dont celle de Québec, se retirent de la FACEF pour former la Fédération nationale des associations de consommateurs du Québec (FNACQ).

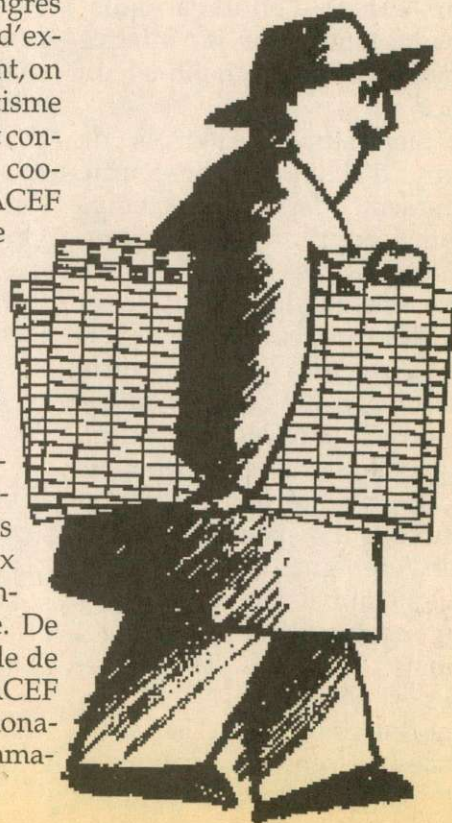
Un nouveau souffle

Plusieurs militants d'extrême-gauche ayant finalement déserté les rangs, les neuf ACEFs restantes, considérablement affaiblies, serrent les coudes afin de remettre le mouvement sur pied, trouver des sources de financement et redonner à leurs permanents un entraînement à la consultation budgétaire.

«Afin d'éviter la dispersion, raconte Henri Goulet, il a été décidé de concentrer les efforts sur la lutte à l'endettement et ce qui le provoque.»

Le début de la décennie 80 voit les ACEFs retrouver une nouvelle vigueur. On propose des cours sur le budget, on se rapproche du mouvement syndical en offrant aux grévistes des services de consultation budgétaire et, surtout, on s'intéresse à nouveau aux dossiers de consommation.

Aujourd'hui, chaque ACEF poursuit son action dans ses deux champs spécifiques d'intervention: endettement et consommation, en plus de participer activement, au sein de la FACEF, - qui compte maintenant onze membres - à différentes commissions thématiques. Et l'intervention de chacune est sollicitée et espérée avec une impatience qui croît au même rythme que l'injustice □



Pourquoi pas une prime à la précarité?

Par Guy Ferland

Et si le travail précaire était payé plus cher parce qu'il est précaire, précisément? Si on instituait une prime à la précarité, pour compenser les inconvénients et les coûts supplémentaires qu'elle entraîne?

Disons qu'une personne travaillant sur appel ou à temps partiel recevrait 50 pour cent de plus que le salaire régulier. Non, ce n'est pas une vue de l'esprit, c'est une pratique qui existe déjà dans certains milieux où le travail à la pige est très répandu, comme le journalisme ou le cinéma, par exemple.

L ennui, dans ces cas-là, c'est que la «prime» varie énormément d'une personne à l'autre selon le pouvoir de négociation de chacune. Et rares sont les endroits où un syndicat a pu atténuer les conditions de la précarité, comme on est arrivé à le faire après plusieurs années d'efforts à Radio-Canada, tandis que la tentative échouait à l'Office national du film.

Bien sûr, il s'agit là de champs d'activité où l'insécurité est enracinée depuis si longtemps qu'on a appris à l'appivoiser. Mais depuis que le travail précaire est devenu un phénomène de société, des groupes nouveaux cherchent à leur tour des façons de le civiliser. C'est le cas des chargés de cours dans les universités, des gens au statut on ne peut plus précaire malgré leur formation avancée, qui dispensent la moitié de l'enseignement de premier cycle, sur appel pour ainsi dire, et pour une rémunération dérisoire. En moins de dix ans, leur utilisation s'est généralisée sous l'effet d'une double cause, la désindexation des subventions aux universités jointe à l'accroissement du

nombre d'étudiants: un milliard de moins en subventions depuis 1982, pour 40,000 étudiants de plus!

Il ne se trouve donc plus grand monde aujourd'hui pour soutenir que la précarisation de l'enseignement universitaire n'est que temporaire, comme on a pu le penser pendant un temps. D'autant plus que le phénomène a commencé à s'étendre au niveau collégial, où il touche maintenant 30 pour cent du personnel enseignant; la majorité, dans l'enseignement aux adultes. La composition de la Fédération nationale des enseignantes et enseignants (FNEEQ) en a été profondément

modifiée: elle qui était presque exclusivement composée de professeurs réguliers n'en compte plus que 7,000 aujourd'hui, par rapport à 6,000 chargés de cours. Pas étonnant que le débat sur la façon dont le mouvement syndical pourra s'adapter à la nouvelle réalité du travail précaire soit bien vivant dans cette fédération.

Il convient de souligner l'excellente contribution des chargés de cours à ce débat, dans le journal *La Précarité*, qui sert de support à leurs démarches déjà bien engagées pour négocier de façon concertée avec les universités de Montréal, de Laval, et les constituantes de l'université du Québec à Montréal, à Chicoutimi et à Rimouski. À travers huit interviews exhaustives de personnes qui ont été amenées à s'interroger sur le phénomène de la précarisation des emplois, se dégage la vision de ce que pourrait être un mouvement syndical complètement renouvelé par l'intégration massive des précaires, dont le poids dans les lieux de débat et de décision correspondrait à leur im-



portance numérique dans l'activité économique.

Dans certains secteurs comme les affaires sociales et le commerce, c'est presque la moitié des emplois qui sont précaires. Certes, il y a de multiples formes à la précarité des emplois, mais il semble bien que ce soit un phénomène durable qui appelle une réponse durable du mouvement syndical. De même que dans les années 30, l'éclatement des anciens métiers a donné naissance aux syndicats industriels pour représenter la main-d'oeuvre non qualifiée de l'industrie manufacturière, ce qui entraîna des tensions extrêmes et des scissions, il se pourrait qu'on assiste à une mutation aussi profonde dans les syndicats d'aujourd'hui, pour s'adapter à la nouvelle culture qui germe sur le marché du travail.

A défaut de quoi, «leur capacité mobilisatrice sera sérieusement menacée», conclut *La Précarité*, qui ouvre des pistes intéressantes pour tous les syndicats qui se sentent débordés par la précarisation des emplois, quel que soit leur secteur. Une idée semble s'imposer, c'est de faire de la place aux représentants des précaires dans les structures syndicales et de leur consentir des droits égaux. Ce qui implique éventuellement des déboursés auxquels on ne pense pas aujourd'hui, pour compenser les contraintes de la participation aux activités syndicales, qui sont beaucoup plus considérables pour les précaires que pour les personnes qui ont un emploi stable. Par exemple, c'est le jour et la nuit entre une personne qui est libérée à plein temps sans perte de salaire ni d'ancienneté pour s'occuper de son syndicat, et celle qui doit constamment demeurer en disponibilité près du téléphone sous peine de perdre son droit de rappel ou un bout d'emploi dont elle a absolument besoin.

En somme, la «prime à la précarité» qu'en de rares endroits on a réussi à négocier, ne devrait-elle pas trouver son pendant dans les syndicats eux-mêmes, par de véritables programmes d'accès à l'égalité de la parole pour les précaires?

Dernière heure

Budget: désaccord total

La CSN a exprimé son désaccord total face à l'enlèvement de fond contenu dans le budget Wilson, rendu public à travers une série de péripéties rocambolesques.

«Le poids de la réduction du déficit est massivement transféré sur les épaules des consommateurs», a déclaré le président de la centrale Gérald Larose dans une déclaration préliminaire.

Le pire, estime la CSN, c'est l'absence totale de politiques susceptibles de créer des emplois. «C'est quand le monde est au travail que des revenus sont générés», a-t-il dit. Ottawa fait tout le contraire en sabrant dans les dépenses de développement régional et de transferts aux provinces.

Selon la CSN, il est maintenant du devoir du gouvernement québécois d'entreprendre une lutte à finir avec le gouvernement fédéral. «Québec n'a pas le droit de laisser Ottawa pelleter ses responsabilités chez nous, a-t-il dit. C'est une camisole de force que le fédéral est en train de passer au Québec. L'État québécois sera privé d'outils majeurs pour intervenir».

Le président de la CSN s'en est pris en particulier aux décisions touchant l'assurance-chômage et les

garderies. «C'est la population québécoise, les travailleuses et les travailleurs qui feront les frais de ces retraites fédérales», a soutenu ce dernier. La politique des services de garde annoncée par la ministre Gagnon-Tremblay, qui n'était déjà pas satisfaisante, est mise en péril par ces décisions d'Ottawa.

En choisissant les taxes les plus régressives pour augmenter ses revenus, Ottawa s'en prend directement aux plus démunis et à la classe moyenne. En attendant l'entrée en vigueur de la nouvelle taxe nationale en 1991, les nouvelles hausses vont coûter aux contribuables 2 milliards\$ en taxes indirectes et 545 millions\$ au chapitre des impôts des particuliers.

D'autre part, alors même qu'il annonce le début d'une récession économique, le ministre des Finances, par les mesures proposées, vient amplifier les effets de cette récession appréhendée.

Gérald Larose a enfin déploré la coupure de 14% dans l'aide aux pays moins fortunés. «On s'éloigne de l'objectif fixé par les Nations Unies plutôt que de s'en rapprocher», a-t-il conclu.

Construction

Hausse moyenne de 5%

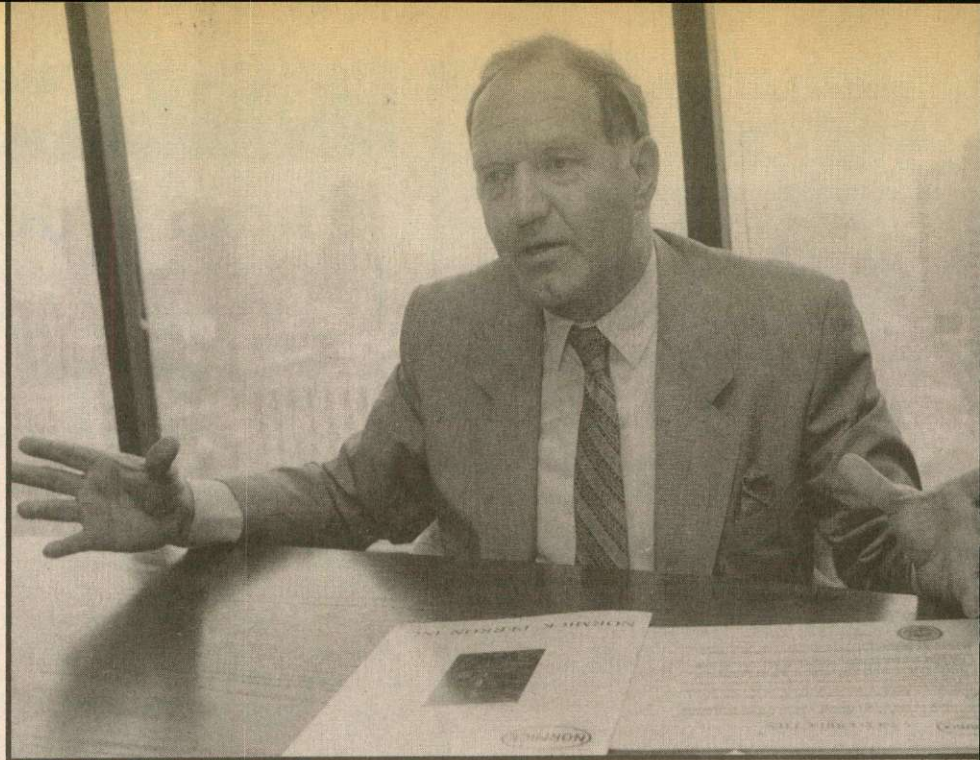
La coalition syndicale CSN-FTQ et l'Association des entrepreneurs en construction du Québec (AECQ) ont signé une entente qui prolonge le décret d'une année.

Cette entente prévoit des augmentations salariales moyennes de 5% pour la prochaine année, l'abaissement de l'âge de la retraite de 60 à 58 ans sans pénalité dès le 1er janvier prochain, une hausse de 5% des frais de déplacement et d'hébergement, des avantages en santé-sécurité et la création d'une commission qui a pour mandat d'établir les modalités d'un système de stabilisation du revenu et de l'emploi pour les travailleurs de la construction.

Au terme des travaux de cette commission, au plus tard le 28 février prochain, le ministre du Travail devra procéder par voie législative à l'implantation d'un système qui stabilisera les revenus et l'emploi des travailleurs.

Quant aux salaires, ils sont majorés de 1,5% en plus d'être augmentés de 0,62 \$. Cette formule permet de réduire les écarts de salaires entre les travailleurs de différents métiers. Certains verront leur salaire augmenter de 5,7%.

Jusqu'à la fin du décret, le 30 avril 1990, la coalition syndicale négociera avec l'AECQ les termes de la convention collective pour les deux années suivantes.



L'autre Jean Perron

Par Henri Jalbert
et Lucie Laurin

Un entrepreneur qui a des idées et qui les exprime, cela existe. Un entrepreneur québécois qui se préoccupe d'emploi et qui accepte d'en discuter de bonne foi avec deux journalistes de NOUVELLES CSN, c'est certes plus rare, mais cela existe aussi. Lucie Laurin et Henri Jalbert en ont rencontré un, M. Jean Perron, président de Normick Perron, une importante entreprise oeuvrant dans le secteur forestier. Convaincu que l'entreprise a un rôle social à jouer, M. Perron s'implique à fond dans l'organisation du *Forum pour l'emploi*. Nos lectrices et lecteurs pourront constater qu'il existe, bien sûr, un certain nombre de divergences dans nos analyses respectives. Mais ils pourront aussi constater, chez l'industriel du Nord-ouest québécois, une réelle volonté de mieux comprendre les rapports sociaux, en même temps qu'une ouverture certaine du côté des organisations syndicales.

Q. Comment définissez-vous le rôle social de l'entreprise?

R. L'entreprise doit contribuer à améliorer la qualité de vie de ses travailleurs, entre autres par son implication au niveau social, culturel et sportif, y compris par un soutien financier aux organismes. Également par la formation de son personnel, car les gens qui travaillent dans une entreprise ont toujours besoin de s'améliorer, d'améliorer leurs connaissances. Ce qui se fait à l'externe profite à l'interne, car s'il y a une bonne qualité de vie dans un milieu, dans une région, ça attire du monde plus qualifié.

Q. Lors du lancement du *Forum pour l'emploi*, vous disiez qu'une assurance-travail, ce serait plus important qu'une assurance-chômage pour le monde.

R. L'emploi, ce n'est pas un acquis pour l'individu. C'est comme la santé, il faut la gagner. Si on l'a, on peut la perdre. Bien sûr, une société bien organisée doit favoriser un climat, avoir une structure aménagée pour que les gens travaillent. Mais de là à ce que chaque personne puisse dire: «Moi je suis certain de travailler», ça revient à un système où l'État prend charge de son monde, et je ne suis pas tout à

fait de cette philosophie. Quand une personne est inactive et qu'elle démontre qu'elle veut travailler, il faut continuer à la payer, lui permettre de continuer sa formation.

Q. Comment peut-on créer des emplois?

R. Ce qui crée des emplois, c'est un contexte, une situation, un climat. Si un gouvernement a une bonne façon de gérer les fonds, on trouve des moyens avec les intervenants de la société. En autant que la société est capable de se concerter dans une certaine harmonie, une certaine culture peut se développer, qui fait que les gens travaillent dans un climat positif, qu'ils se valorisent, qu'ils améliorent la qualité de leurs produits; c'est ça qui, d'après moi, crée des emplois. Le Japon est un bon exemple de cela.

Q. Est-ce que vous reconnaissez une responsabilité au gouvernement dans le taux de chômage élevé?

R. Jusqu'à un certain point, oui. Les gouvernements font leur possible, mais on a des problèmes, ici comme ailleurs; les gouvernements sont lourds, c'est peut-être pas facile de faire autrement. C'est pas facile, dans un pays comme le Canada, d'avoir un équilibre entre toutes les régions, un même taux de chômage partout.

Q. La différence des taux de chômage entre l'Ontario et le Québec a toujours existé. Les politiques du gouvernement fédéral n'ont-elles pas toujours été de privilégier l'Ontario, par exemple lors de l'extension des grands réseaux du chemin de fer au début du siècle ou encore, plus récemment, par le Pacte de l'automobile?

R. Vous avez raison quand vous dites que l'industrie de l'automobile est beaucoup plus développée en Ontario. C'est

peut-être une des raisons pour lesquelles l'Ontario a moins de chômage. Quand l'automobile s'implante dans une province, il y a des retombées. Ça amène d'autres entreprises à s'installer tout autour. Mais est-ce que c'est le gouvernement ou est-ce que ce sont les compagnies qui ont choisi d'aller là parce que c'est plus rentable, plus économique? Il faut admettre aussi que l'Ontario est mieux placée géographiquement.

Q. Etes-vous en faveur du libre-échange?

R. Je suis en faveur du libre-échange. Les Japonais sont libre-échangistes, et s'ils n'avaient pas conquis le monde avec leurs produits, ils n'auraient pas le standard de vie qu'ils ont aujourd'hui. De plus, il n'est pas nécessaire d'être gros pour être bons. Au contraire, il y a beaucoup de petites et de moyennes entreprises qui peuvent être très efficaces, qui ont plus de flexibilité aussi, et qui peuvent très bien vendre sur le marché international. Le libre-échange, ça ouvre des portes, ça ouvre l'imagination. Je suis convaincu que le Québec peut gagner. J'ai très confiance en l'initiative des Québécois.

Q. Pensez-vous que le libre-échange va avoir des effets de nivellement vers le bas des conventions collectives au Québec, pour s'ajuster sur les États-Unis?

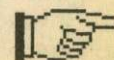
R. Aux États-Unis, ça varie beaucoup: il y a des endroits où les syndicats sont forts et des endroits où il n'y a pas de syndicat du tout. Il y a aussi des variétés de salaires selon les régions. Dans le sud des États-Unis, les salaires sont excessivement bas. Au Québec, ça ne m'inquiète pas. Depuis un certain temps, on parle un langage où on commence à se comprendre. Il y a une dizaine d'années, entre patrons et employés, c'était pas mal la

confrontation qui était à la mode. Beaucoup de gens n'avaient pas le goût au travail, beaucoup ne se sentaient pas considérés dans l'entreprise. Dans les années 70, il y avait aussi une prospérité assez relative.

Q. Personnellement, est-ce que votre façon de gérer les relations de travail a changé au cours des 10 dernières années?

R. Oui, j'ai changé ... dans les cinq dernières années. C'est quand on est confrontés à des problèmes qu'il faut se poser des questions. Quand tout va facilement, on ne se les pose pas. J'ai eu à faire face à de gros conflits ouvriers. À la suite de ces conflits, je me suis posé des questions. Je n'ai peut-être pas changé dans le fond de ma pensée parce que j'ai toujours désiré de bonnes relations, mais je ne faisais peut-être pas les efforts nécessaires. Pour moi, les syndicats, c'était de l'adversité. Les dirigeants syndicaux, c'étaient des communistes, des socialistes, des gens qui veulent détruire le système. Je les haïssais...

Et là, j'ai fait des efforts, j'ai pilé sur mon orgueil, et je suis allé plus loin dans ma recherche pour communiquer avec eux. J'en ai choisi un. Il m'a dit: «*Chez vous, il y a un gros problème de communication entre contremaîtres et employés; vous marchez comme des militaires. C'est très autoritaire*». Après cette rencontre, on s'est dit qu'il fallait faire un effort honnête tous les deux pour essayer de se parler davantage. Si on n'avait pas eu cette grève-là, je ne sais pas si j'aurais été sensibilisé. Moi, quand il y a une grève chez nous, je ne suis pas fier, je ne suis pas heureux, je n'aime pas ça. On avait la mentalité de signer un contrat de trois ans pour se débarrasser le plus longtemps possible. Pour avoir la paix, on achète la paix. C'était notre façon de penser.



Aujourd'hui, c'est complètement le contraire. On n'achète plus la paix ... la paix, ça ne s'achète pas. Aujourd'hui, on préfère avoir un dialogue avec nos employés et les résultats sont fantastiques. Les employés ont confiance en la compagnie. On met cartes sur la table. Évidemment, on est une compagnie publique ... c'est peut-être plus facile. On fait des profits, ou on n'en fait pas, les résultats sont connus.

Q. Vous avez déclaré que les dernières années ont été marquées au Québec par un meilleur équilibre et une plus grande collaboration entre les grands mouvements d'influence. Dans les grands mouvements d'influence, est-ce que vous incluez le mouvement syndical?

R. Les syndicats jouent un rôle social et doivent jouer un rôle social. Leur rôle est de bien s'occuper des employés, de bien les informer, de travailler pour leur mieux-être. Je pense que le syndicat et l'entreprise, ce sont

deux entités qui doivent travailler ensemble. C'est de plus en plus nécessaire qu'ils se parlent, qu'ils partagent ensemble, qu'ils soient vus ensemble.

Q. Quand vous voyez une centrale se prononcer sur le français ou la loi de l'aide sociale, des sujets qui ne sont pas directement reliés aux affaires syndicales, est-ce qu'elle sort de son rôle ou est-ce que vous dites que c'est normal?

R. Je pense qu'une centrale syndicale doit prendre position sur la façon dont le gouvernement fait les choses, parce que c'est un intervenant. Elle représente les travailleurs et les travailleuses, qui ont le droit de parler. Et les représentants des syndicats, ce sont leurs porte-parole. Dans une démocratie, c'est normal que les dirigeants syndicaux puissent donner leur point de vue.

Q. Pour vous, quel est le rôle du syndicat en ce qui a trait au développement de l'emploi au sein d'une entreprise? Est-ce un «partenaire»?

R. Le syndicat, ça doit être un partenaire. Même les employés peuvent être des partenaires dans l'entreprise, sur le plan financier. C'est même souhaitable que leurs représentants soient représentés au conseil d'administration de l'entreprise, lorsqu'ils sont vraiment des partenaires financiers. Les objectifs de la corporation doivent être les objectifs des employés aussi.

Trop souvent, les employés ont été considérés comme une partie de l'équipement, une partie des meubles, ni plus, ni moins. D'ailleurs, les employés, dans une entreprise, ça commence par le président. Trop souvent, on a oublié que le développement de

l'entreprise doit être centré sur l'humain. Mais quand je dis ça, il faut tout de même que la compagnie, en bout de ligne, fasse des profits, assez pour rembourser ses dettes et faire des développements.

Q. Quelles sont les raisons qui vous ont motivé, personnellement, à participer au comité de parrainage du Forum pour l'emploi?

R. Mon ouverture d'esprit est plus grande depuis les cinq dernières années, ce qui m'a permis de rencontrer à peu près tous les chefs syndicaux. Participer au *Forum pour l'emploi*, ça va me valoriser, ça va me les faire connaître davantage. Je vais leur faire connaître des points de vue qu'ils ne connaissent pas et ainsi, je vais essayer de les convaincre de certaines choses. Et puis eux autres aussi, il vont essayer de me convaincre de leurs idées. Si on peut se comprendre entre dirigeants syndicaux et dirigeants d'entreprises, sur certaines grandes lignes de base, on va pouvoir travailler plus, tirer davantage dans le même sens.

Q. Qu'est-ce qui va sortir du Forum pour l'emploi?

R. Il ne faut pas s'attendre à ce que les participants au *Forum* découvrent des solutions miracles. Ça ne sera pas facile de créer des emplois. Il va falloir que le gouvernement mette l'emphase sur la formation du personnel. Il y a aussi des chefs d'entreprises qui doivent comprendre que c'est leur devoir de former leur personnel. Il va falloir que le syndicalisme soit mis à contribution, également, et il y a beaucoup de travail à faire pour que les employeurs acceptent ça. Il va falloir améliorer la qualité de nos produits. Il va falloir devenir efficaces, et ça, ça passe par l'humain. Il faut que la personne qui s'en va travailler le matin soit heureuse d'aller travailler. □



Un tempérament de héros

par Pierre Vadeboncoeur



Raymond Gagnon

«Si j'ai travaillé dans les syndicats, ce n'est pas d'abord parce que les vicissitudes de l'humanité me remuaient, sans quoi je n'aurais peut-être pas duré longtemps, car on se fatigue de plaindre et de panser. Au contraire, j'y suis resté parce que j'admirais».

«J'admirais». Voilà un petit mot qui en dit long. Ces quelques lignes sont tirées d'un écrit de moi, daté de 1965, soit quinze ans après le début de mon action syndicale. L'admiration, quelquefois enthousiaste, fut certainement un des sentiments dominants de ma vie de militant. Les articles que j'écris depuis quelques mois dans NOUVELLES CSN, je me rends compte que ce sont, à des années de distance, des échos de cela même...

Je commence invariablement ces articles dans l'embarras du choix, tant il y aurait à dire de tant de gens avec ou pour lesquels j'ai travaillé. À chaque fois, je laisse de côté, provisoirement j'espère, quelqu'un pour quelqu'un d'autre, non vraiment par choix mais par nécessité, ainsi que toutes sortes d'événements ou d'incidents significatifs, pour n'en retenir forcément que quelques-uns. Le monde syndical tel que je l'ai connu se présentait comme une concentration assez incomparable de talents, de fortes personnalités, d'individus remarquables, évoluant dans un milieu dont laissez-moi vous dire que sa valeur morale moyenne était très nettement supérieure à ce que j'ai vu dans des sphères plus huppées. Le taux de désintéressement, par exemple. La franchise. Le taux d'idéal, si cela se mesure, et cela se mesure en effet facilement. Le degré de passion pour une cause. La volonté de la servir coûte que coûte. Le goût pour la défense des intérêts de l'humanité ou des collectivités. Et ainsi de suite. Alors, comment ne pas admirer?

Parmi divers sujets possibles, j'ai choisi aujourd'hui d'évoquer le souvenir de Raymond Gagnon. Mais vraiment, j'hésite beaucoup à parler de lui. Je ne sais comment faire. Si je dis le fond de ma pensée, j'aurai l'air d'exagérer. Lui n'exagérait jamais. Mais, à la vérité, je n'ai connu personne de plus remarquable dans toute ma carrière syndicale. Gagnon, resté, pour l'histoire, un obscur gréviste, puis un obscur organisateur de la CTCC des années 50, sans titre, sans gloire, sauf celle de sa valeur aujourd'hui fort peu connue, fut en réalité, je veux en témoigner, quelque chose comme un grand homme. C'est un fait. Il faut que cela soit dit. Il ne l'aurait pas admis, il ne l'aurait pas cru, il aurait ri. Tant pis. Il est mort, on peut parler. Il est décédé d'ailleurs bien jeune, d'une tumeur au cerveau, vers les débuts de la quarantaine, en 1964, foudroyé comme un chêne.

Le Far-North?

Mais reportons-nous d'abord en janvier 1960, comme pour le début d'un film. C'est la nuit, dans une petite maison de



Hauterive, toutes lumières éteintes. J'ai dans les mains une carabine 30-30, moi qui n'ai jamais même tenu une carabine à plomb! Je commence à faire mon quart de guet à une fenêtre, comme les autres qui sont là, une dizaine. Mais après dix minutes, un de mes camarades et Raymond Gagnon lui-même, paternels, viennent me dire, en rigolant un peu, que je dois être fatigué, il est deux heures du matin, et que peut-être je devrais aller me reposer... C'est égal, je vous ai donné une bonne idée de



Raymond Gagnon commença à militer comme gréviste à Louiseville, lors du célèbre conflit de 1952. La Police provinciale de Duplessis, omniprésente, extrêmement répressive, avait alors failli l'assassiner!

l'atmosphère. On faisait le guet, cette nuit-là, chez Gagnon, boulevard Blanche, à Hauterive, parce qu'on avait eu vent que la maison serait peut-être attaquée par les agents d'une autre union, dont certains avaient la déplorable manie de se croire dans le Far-West. Cette maison abritait Gagnon, sa femme, leurs quatre enfants, en plus de servir de bureau à la CTCC.

Voilà donc pour l'entrée en matière du film. Mais je m'arrête ici pour vous présenter comme je le vois le principal personnage lui-même.

Un Résistant

Essayons de bien indiquer ses mesures véritables. Gagnon, qu'est-ce qu'il aurait été sur un théâtre historique plus vaste, plus important, disons sur une des scènes du monde? Ce qu'il fut sur la Côte nord. Un pacifique, un chef de guerre (de guerre de partisans, dans la Résistance, mettons). Un inspirateur, un grand meneur, un stratège, un homme juste. Un camarade. Et puis, loyal et véridique aussi bien avec les adversaires, tel ce directeur de grande usine dont il fut malgré tout hautement respecté quand il lui fut connu de près. Il donnait sa parole, c'était acquis. L'intelligence. Un courage à toute épreuve. La force physique aussi, grande. La rapidité dans la réflexion et dans l'action. Une volonté de fer. Hospitalier, recevant (sa maison était toujours pleine). Délicat, même, sous sa fruste enveloppe. L'audace. Le bon sens, robuste. (L'une n'exclut pas l'autre). Sérieux, et riant volontiers. Humain, très humain. Généreux.

Croyez que je n'ai rien dit d'excessif. Tous ceux qui ont connu

Gagnon en témoigneront. Après trois ou quatre ans sur la Côte nord, il était déjà un peu passé dans la légende, là-bas. Je n'ai pas le choix. Je dois graver cette figure.

Louiseville

Mais que faisait Gagnon sur la Côte nord? Il était allé ouvrir la Côte à la CTCC, malgré les puissances qui y régnaient comme une féodalité attardée: le grand capital, le gouvernement Duplessis, acquinés au pire syndicalisme américain (je dis le pire, car il y avait certes au Québec bien des unions américaines valables), sans compter la plupart des notables locaux. Il y était arrivé seul, ceci est à remarquer. En quelques années, il allait renverser tous les obstacles et devenir, par ses propres moyens, une puissance aussi, avec une centaine de militants qu'il avait formés, une puissance combattue mais gagnante et impossible à réduire.

D'où sortait-il? D'une grève dramatique, celle de Louiseville, en 1952. Ouvrier de l'industrie textile, c'est comme gréviste qu'il commença ses années de militantisme. C'est aussi comme gréviste qu'il sortit de Louiseville, ouvrier non réembauché après la défaite du syndicat. Je devrais plutôt écrire qu'il réchappa de cette grève. Il avait passé littéralement à un cheveu d'être assassiné par la Police provinciale, lors de l'ignoble fusillade des P.P. devant le local du syndicat: une balle de revolver avait troué son chapeau!

Mais vous en saurez davantage au prochain numéro...
(à suivre) □



Raymond Gagnon s'adressant aux ouvriers des chantiers de la Manic, lesquels étaient alors 5,000, lors de l'assemblée d'acceptation de leur première convention collective, en 1962.



Sus à l'impérialisme médical!

«Les médecins travaillent davantage à protéger leurs propres intérêts qu'à répondre aux besoins des femmes en matière de périnatalité», a déclaré Nicole Grenier, vice-présidente de la FAS-CSN responsable du dossier condition féminine. Mme Grenier réagissait ainsi à la décision, prise par le conseil d'administration de l'Hôpital Pierre-Boucher de Longueuil, de suspendre le docteur Clifford Blais. Le «méfait» commis par le docteur Blais: avoir travaillé conjointement avec une sage-femme, Isabelle Brabant, pour assurer un accouchement naturel à une femme qui le désirait.

On sait que le Québec se distingue, parmi les pays industrialisés, par son taux a-

normalement élevé d'interventions chirurgicales liées à la grossesse. Une palme dont s'est d'ailleurs inquiétée l'Organisation



Nicole Grenier

mondiale de la Santé, en reprochant au Québec son refus de reconnaître les sages-femmes.

La FAS, par la voix de sa vice-présidente, a dénoncé la ministre Lavoie-Roux: «Son silence donne à penser qu'elle n'entend pas restreindre le pouvoir exorbitant que détiennent les médecins, au détriment des autres professions. Or les médecins, qui représentent 8,6% des effectifs du réseau, accaparent à eux seuls 25% du budget alloué à la santé, une proportion qui va s'accroissant!», a déclaré Mme Grenier.

La FAS a réitéré son entier appui aux sages-femmes, et annoncé son intention de collaborer à la défense de Mme Brabant.

Un rendez-vous manqué

C'est ainsi qu'a été décrite par la CSN la politique de santé et de bien-être rendue



Céline Lamontagne

publique par la ministreThérèse Lavoie-Roux, le 10 avril dernier. «Au lieu d'une véritable politique qui aurait visé un objectif d'équité, il s'agit plutôt d'un exercice de mise à jour des programmes et des objectifs du ministère, a commenté, déçue, Céline Lamontagne, vice-présidente de la CSN. Il est évident que l'érosion du système se poursuivra. D'ailleurs, le document se félicite de la diminution de la part de l'intervention gouvernementale dans l'économie du Québec, en plus d'annoncer que l'état de pénurie budgétaire sera maintenu.»

Par contre, un rôle accru est confié aux régions, et la CSN s'en est réjouie. Mais le rôle communautaire des CLSC n'est pas consolidé, et les citoyennes et citoyens élus demeurent en minorité au sein des régies régionales.

La CSN a aussi déploré le fait que le pouvoir des médecins demeure intact, et que de nouvelles portes soient ouvertes à la privatisation.

Bref, a conclu la CSN, il n'y aura pas de politique de santé et de bien-être selon les principes définis par l'Organisation mondiale de la santé, principes dont se sont inspirés la Commission Rochon et tant d'organismes syndicaux et communautaires. Il n'y en aura pas, parce que cela va à l'encontre de la «pensée» du Parti libéral du Québec.

Fonds de pension: une nouvelle loi

La loi 116, «Loi sur les régimes complémentaires de retraite», a été déposée en mars dernier par le gouvernement du Québec. Attendue depuis plusieurs années, cette loi vient modifier considérablement l'encadrement des fonds de pension.

Tel que présenté, le projet de loi oblige tous les régimes à :

- verser des intérêts proches du marché, en cas de départ ou de décès;
- prévoir des rentes pour

les conjointes et conjoints survivants;

- prévoir que toute prestation de départ, de décès ou de retraite soit financée au moins à 50% par l'employeur (par ailleurs, ceci ne signifie pas du tout que l'employeur paie un dollar pour un dollar cotisé par la participante ou le participant);

- prévoir l'immobilisation des contributions des participantes et participants après deux (2) ans, quel que soit l'âge;

- prévoir le droit au transfert vers d'autres régimes de retraite ou vers un REER «gelé».

Insuffisant

Voilà quelques-uns des éléments sur lesquels la CSN se prononcera au cours de la commission parlementaire des 9, 10 et 11 mai prochain, à Québec.

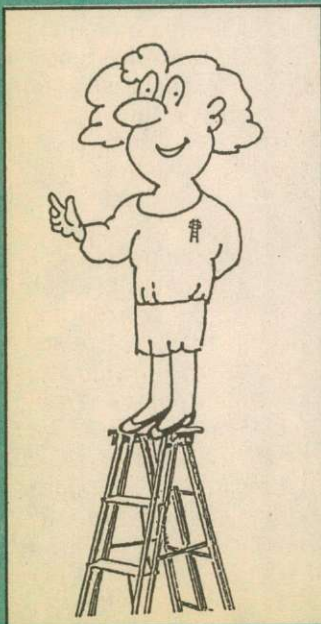
Soulignons ici deux éléments en particulier. Ce projet de loi consacre le droit des participantes et participants d'être partie l'administration de leur régime par le biais d'un comité de retraite. Le projet de loi obligerait tout régime à accep-

ter une participante ou un participant à ce comité, sur demande majoritaire d'une assemblée de participantes et participants. Intéressant, mais insuffisant: il faut reconnaître le droit de propriété des travailleuses et travailleurs par rapport à leurs caisses de retraite et obliger la mise sur pied, sur demande majoritaire des participantes et participants, d'un comité paritaire de retraite.

De même, pour les surplus générés par les régimes, la loi ne reconnaît aucun droit des participantes et participants par rapport à ceux-ci. La loi, croyons-nous, doit reconnaître que les surplus leur appartiennent. Essentiellement, ces surplus sont générés par des rendements plus élevés que prévus sur le salaire différé (mis de côté) par les participantes et participants. Comme le reste du salaire, cet argent doit revenir sous le contrôle des travailleuses et des travailleurs.

Ce sont là deux éléments traités dans le mémoire de la CSN, celui-ci est disponible au Centre de documentation de la CSN.

Marcel-Guy Pepin



Règlement chez MIL Lauzon

Réunis en assemblée générale, le 16 avril dernier, les travailleurs du chantier naval de Lauzon, syndiqués à la FM-CSN, ont voté à 80% en faveur de l'entente de principe présentée par leur exécutif.

Les quelque 1 800 membres jugent l'entente satisfaisante en raison des gains aux chapitres du régime de retraite, de l'assurance-collective, des libérations pour la préparation de griefs et de la nouvelle formule d'ancienneté pour les travailleurs qui détiennent plus de cinq ans d'ancienneté.

Flexibilité

Les travailleurs de Marine Industrie à Lauzon ont accepté une diminution du nombre des métiers ainsi que la flexibilité des métiers, où leur employeur était en demande. Sur la durée de la convention de trois ans, on estime à 150 le nombre de mises à pied résultant de cette modification à l'organisation

du travail. En revanche, elle permet à l'entreprise d'être plus compétitive et assure aux travailleurs des emplois à long terme. Marine était d'ailleurs l'un des seuls chantiers navals dans le monde qui n'avait pas établi la polyvalence des métiers.

En contrepartie, les travailleurs ont obtenu la formation d'un comité spécial, composé de trois représentants de chacune des parties, qui discutera des problèmes de mouvement de main-d'oeuvre issus de la flexibilité des métiers. Le syndicat pourra également faire appel à une procédure de griefs accélérée en cas de mésentente.

Bassin de main-d'oeuvre

L'entente prévoit également l'implantation d'une nouvelle formule d'ancienneté de chantier qui permet aux travailleurs possédant plus de cinq années d'ancienneté de postuler des em-

ploi dans un autre département lors de périodes d'embauche, ou de déplacer des plus jeunes en cas de mises à pied dans leur département. Les travailleurs qui se prévalent de cette clause conservent toutefois leur ancienneté dans leur métier d'origine.

Retraite

La nouvelle convention prévoit des contributions de l'employeur à un régime temporaire de retraite qui permettra à 78 travailleurs de prendre leur préretraite plus rapidement. En outre, les travailleurs ont obtenu l'abaissement de l'âge de la retraite à 62 ans, sans perte du fonds de pension, une hausse de 20% de l'assurance-collective, ainsi que des augmentations de salaire de 11% réparties sur la durée de la convention.

Les travailleurs du chantier naval de Lauzon étaient sans contrat de travail depuis le 31 décembre 1988.



Claude Plamondon

FTPF

Une solution pour les copeaux

La FTPF exige que le gouvernement intervienne pour que cesse la guerre que livrent les papetières aux producteurs indépendants de copeaux. Pour la fédération, il est inadmissible que des dizaines de milliers de tonnes de copeaux s'entassent dans les cours des scieries.

Surtout au moment où une nouvelle loi sur les forêts vient à peine d'entrer en vigueur.

La FTPF en a appelé au ministre délégué aux forêts, M. Albert Côté. L'organisme affilié à la CSN représente quelque 2000 travailleurs oeuvrant dans 25 scieries du Québec. «Les scieries indépendantes ont un rôle régional important à l'égard de l'emploi puisque la plupart constituent la seule source d'emploi dans leurs localités», a souligné le président Claude Plamondon.

C'est le contrôle complet de la forêt québécoise qui est en cause, estime la FTPF, donnant en exemple les récentes acquisitions faites par Donohue et Domtar.

La FTPF a réitéré sa politique suivant laquelle le gouvernement devrait établir une Régie des approvisionnements en matière ligneuse. «La position des producteurs indépendants nous semble valable et nous croyons que le problème actuel exige une solution rapide», a ajouté Claude Plamondon, qui craint que ces opérations ne provoquent des mises-à-pied et même des fermetures.

Bienvenue!

Les 170 employé-e-s de la compagnie Plastique Copax de Boucherville, qui fait partie du groupe Plastique Moderne, ont déposé, le 31 mars dernier, une requête en accréditation. Autrefois représentées par les Teamsters (Local 903), ces employées ont décidé de rejoindre, au sein de la CSN, leurs consoeurs de travail de St-Hyacinthe.

Produits alimentaires Allard

Le juge Louis Morin, du tribunal du Travail, a donné raison à la CSN en maintenant une décision de première instance qui accréditait le Syndicat des travailleurs et travailleuses des Pâtisseries Allard (CSN), au Saguenay. La requête en accréditation avait été déposée le 30 mai 1988, mais la Fédération des Syndicats autonomes (FSA) l'avait contestée. Après presque un an d'attente, ces salarié-e-s pourront enfin entamer la négociation d'une première convention collective CSN.

Nouvel Hôtel Montréal

Les employé-e-s du Nouvel Hôtel Montréal (ancien Dorchester-Roussillon), au nombre de 120, ont choisi de rallier les rangs de la majorité dans le secteur hôtellerie-restauration, en adhérant à la CSN. La requête en accréditation a été déposée le 15 mars 1989. Ces travailleuses et travailleurs étaient représentés, depuis 1986, par le Local 31 et maraudés par les Métallos.

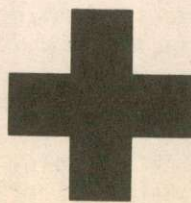
Télévision Quatre-Saisons

Le Syndicat des employés de l'ingénierie de Télévision Quatre-Saisons (CSN) a déposé, le 13 mars 1989, une requête en accréditation auprès du Conseil canadien des relations de travail (CCRT) afin de représenter les 135 employé-e-s de l'ingénierie du réseau. Non syndiqués jusqu'à présent, les membres ont décidé d'adhérer à la CSN et à sa Fédération nationale des communications (FNC-CSN), ralliant ainsi les rangs de l'organisation syndicale

la plus représentative du secteur des communications au Québec.

Centre Mackay

La CSN est maintenant omniprésente au Centre Mackay. En effet, mis à part les cadres, elle représente tous les salarié-e-s de ce centre de réhabilitation des enfants inadaptés (sourds et muets) depuis que les 25 salarié-e-s professionnels ont déposé, le 17 mars dernier, une requête en accréditation afin de se joindre au Syndicat des professionnels des affaires sociales du Québec (S.P.P.A.S.Q.) CSN.



Tu y crois.
Aide-la!



Une présence responsable



Les douze membres du conseil syndical du conseil central Saguenay-Lac-Saint-Jean, à l'ouverture du congrès.

Saguenay-Lac-Saint-Jean

Pour un développement durable

*L'adaptation des objectifs économiques en fonction d'un développement durable. Telle est l'originalité que l'on trouve parmi les principales résolutions votées par le récent congrès, son 26e, du Conseil central du Saguenay-Lac-Saint-Jean, qui se tenait à Chicoutimi sous le thème **Une présence responsable**.*

Qu'est-ce que ce concept signifie? Tout simplement un certain souci de répondre aux besoins du présent sans toutefois compromettre la capacité des générations futures d'en faire autant.

Basé sur des principes proposés par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, «le développement durable a pour principal objectif de satisfaire les besoins essentiels de tous, y compris l'aspiration à une vie meilleure, peut-on lire dans le rapport de l'exécutif. Il implique de

ne pas mettre en danger les systèmes naturels qui nous permettent de vivre: l'atmosphère, l'eau, les sols et les êtres vivants.

«Dans son esprit même, le développement durable est un processus de transformation dans lequel l'exploitation des ressources, la direction des investissements, l'orientation des techniques et les changements institutionnels se font de manière harmonieuse et renforcent le potentiel présent et à venir.»

À la demande du Conseil syndical, les 175 personnes présentes au Congrès ont, au nom des 17,000 membres du conseil central, balisé l'engagement syndical dans le développement économique régional et rappelé sa finalité: la recherche systématique du plein emploi des ressources humaines et l'amélioration des conditions de vie et de travail. Les travaux des

congressistes sur ce sujet se sont inspirés des orientations tracées par le 54e congrès de la CSN.

«Une journée complète de discussions en ateliers a permis d'accélérer les débats en plénière et de favoriser un climat agréable et studieux», nous dit le président Serge Lemelin.

Décentralisation, déconcentration et régionalisation étaient du vocabulaire des délégué-e-s, rendus attentifs au redressement économique de leur région après avoir pris connaissance d'un compte-rendu détaillé de ses principaux indicateurs économiques. Les exemples du Syndicat des employés de la Saint-Raymond Paper, à Desbiens, qui a travaillé activement à la transformation récente de la vieille usine de pâte bisulphite pour utiliser la sphaigne des tourbières à des fins médicales et hygiéniques, et celui de l'achat de

la flotte régionale d'ambulances par une coopérative de travailleurs, ont fortement impressionné les délégués.

Exécutif réélu

Par ailleurs, un bilan complet des activités du conseil central au cours des deux dernières années a été présenté aux congressistes: enquête sur la condition des femmes, présence dans les organismes régionaux, paix, environnement, information, formation, etc.

Toute l'équipe du Conseil syndical en place, incluant le comité exécutif composé du président Serge Lemelin, de la vice-présidente Rosanne Tétreault, de la secrétaire Dany Boudreault et du trésorier Michel Blais, a été réélue par acclamation.

Les prévisions budgétaires pour les deux années à venir comprennent des revenus de 520 000\$ et des dépenses de 514 900\$.

Le syndicalisme en ondes

«Le public ne connaît souvent, du syndicalisme, que les grèves et le piquetage, et n'a pas la moindre idée de son rôle social et des réformes importantes que la société lui doit. C'est dans le but de le sensibiliser à cette réalité que cette série d'émissions a été conçue, déclare

Xavier del Campo, directeur de la production à Radio Centre-Ville. De plus, cette réalisation vient compléter la couverture que nous donnons tous les jours, de façon ponctuelle, à la réalité syndicale.»

C'est sous le titre *Des droits à défendre: un regard actuel sur le mouvement syndical au Québec*, que Radio Centre-Ville a produit, avec la collaboration de la CSN, la FTQ et la CEQ, une série de cinq émissions de 30 minutes chacune, au cours

desquelles des syndicalistes, des universitaires, des politiciens et des gens d'affaires s'interrogent sur la contribution des syndicats au progrès social, l'action syndicale, l'action politique et les solidarités du mouvement



syndical, ainsi que les défis qui attendent le syndicalisme.

La série d'émissions sera diffusée du lundi 22 mai au vendredi 26 mai à 12h30 à Montréal, à l'antenne de CINQ-FM 102,3; à 22 heures à Châteauguay, à l'antenne de CHAI-FM 101,9; à 12h30 à Québec, à l'antenne de CKIA-FM 96,1; et à 15h30 sur la rive sud de Montréal, à l'antenne de CHAA-FM 103,1.

Enquête syndicale en santé-sécurité

Le colloque sur le bilan de la loi sur la santé-sécurité dans les secteurs prioritaires de la CSST aura lieu les 4-5-6 octobre 1989 au Holiday Inn Centre-Ville de Québec. En vue de préparer ce colloque, la CSN procédera à une enquête téléphonique pendant le mois de mai.

Tous les syndicats des fédérations de la métallurgie, du papier, du commerce et des services publics qui font partie des groupes prioritaires I, II et III* de la CSST seront contactés par téléphone par une équipe spéciale.

Nous demandons donc la collaboration des syndicats qui seront sollicités, afin d'avoir un portrait le plus fidèle possible.

*Groupe I

Bâtiment, travaux publics
Industrie chimique
Forêt, scieries
Mines, carr., puits pétrole
Produits en métal

Groupe II

Bois (sans scierie)
Caoutchouc, plastique
Équipement transport
1ère trans. des métaux
Prod. minéraux non métall.

Groupe III

Admin. publique
Aliments, boissons
Meubles et articles
d'ameublement
Papier et act. diverses
Transport et entreposage



150 jeunes au Rassemblement

Quelque 150 jeunes travailleuses et travailleurs, provenant d'un peu partout au Québec et représentant l'ensemble des secteurs de l'activité économique, ont participé au Rassemblement des jeunes qui se tenait à Montréal les 14, 15 et 16 avril. Plusieurs résolutions y ont été adoptées, qui permettront une plus grande implication dans les comités des jeunes et dans les instances syndicales. Parmi les points qui ont suscité le plus de débats: une campagne d'organisation syndicale multipatronale dans les secteurs où la loi empêche les travailleurs de se syndiquer; une plus grande unité inter-syndicale; des comités d'appui aux luttes; des comités de jeunes dans les fédérations; la production d'un outil de sensibilisation pour contrer les clauses de double échelle de salaire dans les conventions collectives. Dans un prochain numéro de NOUVELLES CSN, les jeunes travailleuses et travailleurs raconteront à leur façon comment ils ont vécu ce Rassemblement.



Une soirée retrouvailles

Si vous avez été bénéficiaire ou employé-e du Centre hospitalier de Charlevoix (Hôpital Sainte-Anne), de la Maison-Mère des Petites Franciscaines de Marie, du Mont Saint-Irénée, contactez le CH de Charlevoix avant le 20 mai 1989 pour vous renseigner sur la fête qui est organisée en votre honneur le 1er juillet 1989 (tél.: 418-435-5150, poste 2101)

Double anniversaire

Si l'institution hospitalière souligne cette année son centième anniversaire, il est important de signaler que les 680 travailleuses et les travailleurs célèbrent, eux, le trentième anniversaire de fondation de leur syndicat, affilié à la Fédération des affaires sociales de la CSN.

Fondé le 22 octobre, le syndicat de 85 membres, à l'origine, a obtenu sa reconnaissance légale le 2 décembre 1958. Étant un des plus anciens syndicats de la FAS-CSN, il a connu l'époque de la gestion par les communautés religieuses, de la négociation locale et de l'arbitrage obligatoire, avant de contribuer à la tumultueuse évolution des services sociaux et de santé du Québec dans les années 60 à 80.

Sur notre photo, les membres de l'exécutif fondateur du syndicat: Sylvio Tremblay, Germain Filion, Jean-René Simard, Jos Bissonnette, Antonien Lavoie, Etienne Desgagnés, Fernand Saint-Gelais. Il manque sur la photo Athanase Tremblay.

ça s'impose!

À sens unique?

Profitant de la tribune qui leur était offerte les 11 et 18 avril derniers à Montréal, lors de la tenue de deux colloques organisés par l'Office de la langue française sous le thème *Les comités de francisation, partenaires essentiels*, les représentants des travailleuses et travailleurs des comités de francisation de la grande entreprise ont dénoncé haut et fort la place peu enviable qu'on leur réserve dans la démarche de francisation.

Une notion qui échappe

Selon eux, les dirigeants d'entreprises n'ont pas compris, ou ne veulent pas comprendre, que sans la participation des travailleuses et travailleurs aux comités de francisation, la démarche est vouée à l'échec. Ils ont fait remarquer que les entreprises en général avaient tendance à gérer de façon unilatérale les comités de francisation et d'en faire une «chasse gardée».

Conséquemment, ils se sentent isolés, voire rejetés par l'entreprise. Ils ont également formulé des reproches à l'endroit de l'Office de la langue française qu'ils considèrent trop peu rigoureux face à son approche de francisation. Ils se sont plaints, entre autres, du fait qu'ils ne sont pas prévenus de la visite des conseillers de l'organisme sur les lieux de travail; encore là, «on se sent marginalisés», ont-ils dit.

Des comités inactifs

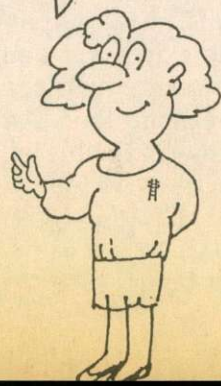
Les représentants des travailleurs ont de plus constaté que les comités de francisation étaient peu ou pas actifs et n'ont pas été surpris d'apprendre que les entreprises consacraient seulement 7 heures par année aux activités de la francisation.

La solution?

À l'unanimité, les participants ont réclamé que le gouvernement adopte une position claire qui va dans le sens des intérêts de la collectivité québécoise.

Louis Blackburn

Le 27 mai,
il compte
sur nous!



Amnistie Internationale et les syndiqués

par Clément Trudel

Quels étaient les pays spécialement visés par Amnistie Internationale, en 1988, dans sa campagne touchant les syndiqués persécutés qui ne doivent pas devenir des *victimes oubliées*? La Côte d'Ivoire, où des enseignants membres d'un syndicat indépendant, SYNESCI, furent détenus sans procès puis conscrits de force dans l'armée. La Colombie, pour les exécutions sommaires de travailleurs dans les bananeraies de la région d'URABÀ. Puis, la Malaisie où, sous l'empire de la Loi sur la sécurité nationale, on a emprisonné, sans les traduire en justice, 34 opposants, dont un ancien membre du conseil de l'Organisation internationale du Travail (OIT), V. David, qui aurait pratiqué la «polarisation raciale»! Qui se souvient de ce pompier de Prague (Tchécoslovaquie), Ervin Motl, que les autorités avaient à l'oeil (il écoutait les radios occidentales) mais qui identifie comme source de ses ennuis l'appui donné à un leader syndical dénonçant des malversations? Amnistie Internationale attirait aussi l'attention sur la Syrie où plus de 150 membres du PCA (Parti pour l'action communiste, ex-LCA) étaient détenus sans procès.

Pour le 1er mai 1989, Amnistie Internationale nous invite à nous tourner vers la Corée du Sud, l'URSS, la Turquie, le Guatemala, le Brésil et le Pérou. Ne nous surprenons pas de cette complicité entre syndicats et A.I. Dans sa brochure sur «les syndicats et les droits

humains», l'organisation motive clairement son attitude: «Là où les droits humains sont violés et où les syndicats sont devenus des cibles prioritaires de la répression, nous avons la preuve vivante que l'on ne peut pas défendre les droits économiques et sociaux... Des centaines de syndicalistes dans le monde sont en prison pour avoir tenté de réclamer leurs droits fondamentaux».

Le Sud-Coréen Song

fait deux tentatives pour quitter «illégalement» l'URSS et il serait détenu dans un hôpital psychiatrique de Kazan depuis 1980. Quant au Guatemala, c'est un pays où sont courantes les menaces de mort à l'endroit de militants syndicaux, tel Victor Hugo Perez Saso qui est menacé, même après avoir démissionné de son poste au Syndicat des travailleurs de l'Institut national d'électri-



Un-Hak est conseiller syndical. Il est emprisonné pour la troisième fois depuis 1970. On l'accuse d'avoir oeuvré à former un groupe d'opposition; c'est le type même du prisonnier dont on viole la liberté d'expression et d'association. Vladimir Karfidov, camionneur, a

été cité (STINDE) dont les membres subissent des raids dans leurs logis et des appels téléphoniques de chantage. En Turquie, Hüseyin Osyilmaz, mécanicien, purge une peine dans la prison de Canakkale. On lui reproche d'être membre d'un parti interdit, le Par-

ti des travailleurs turcs, ce qui lui vaut cinq ans de prison. Pérou: on s'inquiète de la disparition, le 9 décembre dernier, d'Oscar Delgado Vera, secrétaire général du Syndicat uni des employés des douanes qui avait été sommé de se présenter à la DIRCOTE (Direction contre le terrorisme), ce qu'il fit. La police péruvienne nie qu'elle ait arrêté Delgado. Le Brésil, on en parle un peu plus dans l'actualité en raison de la disparition graduelle de la forêt tropicale; il faut savoir que «Chico» Mendes, membre du bureau national de la CUT (Centrale unique des travailleurs), avait déjà été victime de six tentatives d'assassinat. Des tueurs à gages l'ont abattu le 22 décembre. Amnistie rappelle qu'au Brésil, depuis 1980, 100 assassinats du même type, au moins, ont été perpétrés contre des leaders syndicaux de régions rurales (deux enquêtes seulement ont été menées à terme). On demande de s'inquiéter, avant qu'il ne soit trop tard, des menaces proférées contre une syndicaliste de Minas Gerais, Maria Apareida Rodrigues Miranda, dont le père avait été assassiné en 1985 après s'être querrellé avec un grand propriétaire terrien.

Le plus désolant, c'est que les fichiers d'organismes comme Amnistie débordent de ces cas. Au moins, ne ratons pas l'occasion de nous montrer solidaires envers ces cinq cas-échantillons. Amnistie Internationale loge au 3516, Ave du Parc, Montréal H2X 2H7 (514-288-1141).



États-Unis

Elles étaient 600,000

Le 9 avril, 600,000 manifestantes ont défilé à Washington pour la liberté de procréer. Parce que le droit à l'avortement, acquis en 1973 grâce à un jugement de la Cour suprême (l'affaire «Roe vs Wade»), est sérieusement menacé. C'est que l'État du Missouri remet en question l'utilisation des fonds et des bâtiments publics pour fins d'avortement. La décision de la plus haute cour du pays dans cette cause («Webster vs Reproduction Health Services») est attendue en juillet et risque d'avoir des répercussions dans l'ensemble du pays. Une féministe française présente à Washington a souligné «qu'aucune loi répressive n'a jamais fait diminuer le nombre des avortements» et que «seule une volonté politique d'information et d'éducation en matière de contraception peut les réduire». Actuellement, il se pratiquent 4,400 avortements par jour aux États-Unis.

Le monde

L'Internationale du Capital se porte bien

Les puissances d'argent, on le sait, n'ont jamais connu les difficultés du mouvement ouvrier pour créer des liens internationaux entre elles. Du 7 au 11 avril se tenait à Paris la réunion de la Commission trilatérale, fruit de cette alliance. L'objectif est toujours le même: élaborer des stratégies politiques dans le contexte de la crise du capitalisme. C'est à la lumière des décisions prises par quelque 300 personnalités du monde des affaires et de la politique qui composent l'organisme (provenant du Japon, d'Europe et d'Amérique du Nord) qu'il faut interpréter les choix budgétaires anti-pauvres des gouvernements Bourassa et Mulroney. Les décisions d'appauvrir davantage les assistés sociaux et de pénaliser les chômeurs, c'est d'abord dans des sphères comme la Trilatérale que ça se prend. Cette année, il fut beaucoup question, à Paris, des investissements futurs en URSS.

Soulignons que les rapports de la Commis-

sion ne sont pas publics. Mais dans les années 70, avaient filtré les grandes orientations de l'organisme, mis sur pied par David Rockefeller: «trop de démocratie nuit» et «la nécessité d'éloigner les centres de décision de la pression de l'opinion publique».

Pologne

Une place au soleil

Solidarnosc, reconnu par les accords de Gdansk en août 1980, puis interdit par la loi martiale du 13 décembre 1981, a retrouvé son droit de cité, en Pologne. Suite à de laborieuses négociations, la signature d'un accord est intervenue le 5 avril. L'entente comporte plusieurs volets: 1) il y a d'abord le rétablissement du pluralisme syndical. Solidarnosc est donc légalisé, de même que «Solidarité rurale» et l'Association indépendante des étudiants (NSZ); 2) les réformes politiques et institutionnelles: à la Diète (parlement), l'opposition aura droit à 35% des 460 sièges; le Sénat, aboli en 1946, sera rétabli et élu au suffrage universel. Les partis politiques sont toujours interdits mais il y aura possibilité de former des associations et clubs politiques; 3) l'ultime chapitre de l'accord concerne les réformes économiques: il y aura indexation des salaires à la hausse du coût de la vie jusqu'à concurrence de 80%. Point très contesté, l'opposition apporte désormais son soutien au «nouvel ordre économique» qui se traduira notamment par la fermeture de nombreuses en-

treprises jugées non rentables.

Italie

Malade... la santé!

Les services de santé font présentement l'objet d'une très vaste contestation, tant syndicale que populaire, en Italie. L'établissement de frais pour les assistés sociaux suscite l'indignation. Mais il y a aussi les services très lacunaires, la grande misère des hôpitaux vétustes et surchargés, de même que l'incompétence des effectifs. Selon les chiffres publiés par la presse, 10% des malades sortent de l'hôpital public avec des problèmes de santé qu'ils n'avaient pas à l'entrée. On estime de plus que trois cents patients meurent chaque année uniquement pour cause de mauvaise utilisation des appareils.

El Salvador

Syndicalistes sous arrêt

Soixante-dix personnes, des syndicalistes et des membres de leurs familles, ont été arrêtées le 20 avril par l'armée. Ces arrestations, selon le leader syndical Humberto Centeno de l'Unité nationale des travailleurs salvadoriens (UNTS), font partie de l'escalade répressive déclenchée par les autorités suite à l'assassinat de Roberto Garcia, dirigeant d'extrême-droite.

PARLONS MÉDIAS ÇA PRESSE!



par Jacques Guay

Du monopoly au château de cartes

Derrière la fusion récente de Transmo et de Quebecor se profile la guerre sans merci que se livrent depuis quelques années les messageries Dynamiques, de Quebecor, et Benjamin News, le plus gros distributeur au Québec, qui jouit d'un contrat d'exclusivité des magazines américains et français.

Il y eut un temps cinq distributeurs: Benjamin, Dynamiques, Quebecor, Éclair et Les Distributeurs associés. Ces derniers, nés durant un conflit chez Éclair, avaient été rachetés par Le Nordais qui les a revendus à Benjamin. Benjamin a également mis la main sur Éclair lorsque son propriétaire, Jacques Francoeur, a commencé à liquider son empire avant de céder ce qui en restait, les plus gros morceaux, à Hollinger de Conrad Black.

L'ironie, dans le rachat par Benjamin des distributions Éclair, c'est qu'elles avaient été créées par Berthold Brisebois dans les années cinquante pour

tenter de briser son monopole. Le même Brisebois qui avait lancé *TV-Hebdo*, que possède présentement Télémedia.

C'est d'ailleurs la décision de Télémedia de retirer à Dynamiques la distribution de *TV-Hebdo* et de ses autres magazines, dont *Coup de pouce*, pour les confier à Benjamin, qui a déclenché les hostilités. La conséquence pour Quebecor: une perte sèche de quelque 15M\$ par année.

Pierre Péladeau a d'abord menacé de lancer un concurrent à *TV-Hebdo*, avant de décider, finalement, de racheter tout simplement les plus gros éditeurs de magazines québécois distribués par Benjamin. Dans un premier temps, il s'est emparé de Le Nordais et de sa douzaine de titres, des mensuels pour la plupart. Et récemment, il fusionnait avec Transmo de Yves Moquin, un ancien de Quebecor, associé un temps avec Rémi Marcoux de Transcontinental GTC, un autre ancien de chez Quebecor.

Transmo, qui a connu ses premiers succès avec la publication de fascicules dont *Nos Racines*, *Vivre en amour* et plus récemment *Micro-Ondes* et *La Bonne Table*, avait racheté de Francoeur *Québec-Mag*, *Le Lundi*, *Wow*, etc, qu'avait fondé Claude Charron, un autre ancien de Quebecor.

Dans l'édition pop québécoise, Pierre Péladeau, c'est un peu la mer. Tout part de lui et tout lui revient. C'est sans doute pourquoi Rémi Marcoux ne cesse de répéter qu'il n'est pas à vendre.

Il n'y a pas cependant que le front des messageries. Il y a également

celui des imprimeries. La plupart des magazines sur lesquels Quebecor a fait main basse étaient imprimés chez Canadienne Gazette de Southam (partenaire de Télémedia dans l'édition) ou chez Litho-Prestige d'Unimedia. Quebecor ne manque pas d'imprimerie où rapatrier ces contrats d'impression. Y compris Montréal-Magog qu'il menaçait de fermeture il y a quelques mois.

En la rachetant, Hollinger avait immédiatement remis en vente Litho-Prestige qui avait perdu, durant les dernières années de gestion de M. Francoeur, la moitié de son volume. Récemment, Pierre des Marais II annonçait qu'elle n'était plus à vendre, faute de s'en voir offrir un bon prix. La perte de nouveaux contrats va rendre encore plus vulnérable cette entreprise qui, il y a quelques années, se targuait d'avoir les presses de livres format poche et de magazines parmi les plus modernes en Amérique.

Si, des trois grands éditeurs de magazine, Té-

lémédia a choisi de racheter des publications au Canada anglais et aux États-Unis, Transcontinental GTC et Quebecor sont à ramasser ce qui reste au Québec.

Transcontinental, pour sa part, a repris Les Éditions du feu vert, *Décor-mag* entre autres, et s'est associé récemment avec l'éditeur catholique français Bayard pour répondre aux besoins réels ou appréhendés du troisième âge.

Il ne faut pas croire, d'autre part, que tout ce beau monde se livre une guerre sans merci. Cela va plutôt bien entre Quebecor et Transcontinental. Ainsi, Quebecor, qui publiait déjà *Vivre*, a hérité de la maison Le Nordais un magazine un peu similaire, *Santé*, qu'il a re-filé à Transcontinental, lequel l'a ajouté au trousseau des Editions du feu vert.

Toute cette agitation tient à la fois de l'opérette, du jeu de monopoly et de la chaise musicale. A moins qu'il ne s'agisse d'un gigantesque château de cartes.





Relire *La Ligne du risque*



Vadeboncoeur, Pierre, *La Ligne du risque*, Éditions HMH, collection H, 286 p.

Les articles parus dans NOUVELLES CSN, sous la plume de Pierre Vadeboncoeur, m'ont incité à relire *La Ligne du risque*. Publié en 1963, ce recueil d'essais culturels et politiques avait marqué, à l'époque, le débat de société qui s'amorçait, comme celui des orientations et des structures de la CSN.

Ce livre comprend six essais différents, mais reliés par une constante: la recherche d'une pensée nouvelle, l'action qu'elle détermine et les risques

que cela comporte. Écrit dans une langue précise et limpide autant que passionnée, cet ouvrage fait revivre les préoccupations des années 50 et 60.

On y retrouve avec plaisir un essai percutant consacré au syndicalisme américain. C'est le portrait saisissant d'un syndicalisme bureaucratique et sclérosé, où tout débat d'idée est dramatiquement absent. On a laissé, écrit-il, le syndicalisme américain grandir dans le silence et même l'abstention de la pensée. Il avait d'ailleurs, depuis Gompers, réclamé silence. C'est la «dérive» d'un syndicalisme qui avait pu être grand, mais qui est tombé dans la médiocrité, quand ce n'est pas la malversation. Par absence de réflexion et d'auto-critique, et malgré le développement assez important de sa force, ce syndicalisme n'a cessé de dériver: «Cela démontre spectaculairement, d'une manière record, qu'il n'a jamais cessé de dériver, car il rencontre la somme de ses problèmes d'orientation au carrefour de son succès».

Traçant à larges traits les contours d'un syndicalisme «révolutionnaire», l'auteur conclut: «*Le syndicalisme, facteur politique de taille, a une responsabilité de premier ordre envers ce devenir (devenir humain). S'il refuse de s'inscrire dans la ligne d'une action créatrice à son égard, s'il se place avec le capitalisme, dans une position d'irresponsabilité envers l'oeuvre de l'homme social moderne, il trahit. ...L'entrée dans l'époque nouvelle de l'humanité supposera que l'on franchisse une fois pour toutes la barrière conservatrice*».

Ce livre a été publié il y a 25 ans. Toujours actuel, il nous amène au temps présent, au syndicalisme d'aujourd'hui, aux problèmes que nous vivons. Aux pressions qui viennent de toutes parts et qui ne sont pas sans influence sur nous: «*Ceux qui prônent un syndicalisme «conscient», «conscientieux», bien-pensant, un syndicalisme selon les moralistes; un syndicalisme auquel on puisse assigner des tâches légitimes, des responsabilités morales, un comportement éthique, mais surtout des limites*».

Il nous permet aussi de réfléchir à nouveau sur nos orientations. De mieux comprendre les structures de la CSN et de faire le lien, souvent oublié, entre structures et orientations, entre débat théorique et action.

Posant le problème de la culture «bloquée» de son temps, Vadeboncoeur nous force à réfléchir sur le chemin parcouru et à nous interroger sur notre culture actuelle.

Comme l'auteur il y a 25 ans, nous sommes en situation de nous poser ces mêmes questions: «*Y a-t-il des remèdes à appliquer au relèvement de cette culture? Y a-t-il une orientation possible, une recherche, une volonté possible, une aspiration à dessiner, une ouverture quelque part, des conditions à invoquer, une direction?*»

Livre important, qui peut nous aider à guider notre action car, comme l'écrivait l'auteur à l'époque: «*Il faudrait bien redonner de la ligne à tout cela*».

Sylvio Gagnon

Daniel Roy, poète

Après un intermède de trois ans, trois années consacrées à élever son «flo», Daniel Roy a publié, à compte d'auteur, son 11e recueil de poésie: «Au matin l'amour». Qu'est-ce qui peut bien motiver ce travailleur syndiqué de la garderie «Jardin des merveilles», à Sherbrooke, à prendre sa plume et à coucher des poèmes dans des petits cahiers d'écoliers? «Il y a beaucoup de musique dans les mots et c'est un médium avec lequel je suis à l'aise», nous a déclaré Daniel Roy, lors de sa visite aux locaux de NOUVELLES CSN, le 14 avril.

East Angus

Daniel Roy n'est pas le premier membre de sa famille à faire partie d'un syndicat CSN. Son père, lui, travaillait à l'usine de fabrication de pâte kraft de Domtar, à East Angus, devenue depuis

propriété du groupe Cascades.

C'est sa mère, qui lisait beaucoup, qui lui a donné le goût de se lancer dans la poésie. «Si mes enfants veulent devenir des artistes, je ne les en empêcherai pas», disait-elle. À l'influence de sa mère, il faut ajouter celle des auditions, nombreuses, de disques des années 60 et 70.

Son intérêt pour la chose livresque a incité Daniel Roy à se payer des études littéraires, à deux reprises, à l'Université de Sherbrooke, en 1974, puis en 1979. «Mais j'ai décroché à chaque fois, je préfère la création», explique-t-il.

Le Jardin

Quelques années plus tard, vers 1982, Daniel Roy est entré à la garderie «Jardin des merveilles». «Ce fut la première garderie multiculturelle de Sherbrooke. La première à accueillir des enfants d'immigrant-e-s». D'ailleurs, pour faciliter l'amitié et la compréhension entre ces enfants aux origines différentes, «la garderie a organisé une

fête multiculturelle où nous avons pu entendre des musiques de plusieurs pays,

assister à des démonstrations de danses folkloriques et goûter à des plats traditionnels de ces pays».

Daniel Roy, en fait, c'est un doux qui jongle et joue avec les mots. Ses textes traitent d'une foule d'observations et de sujets quotidiens qui le touchent. L'amour, l'écologie, la fraternité, la paix, la mort, la vie, etc... Daniel Roy milite aussi à sa façon, et au travers ses poèmes, pour une société harmonieuse et plus juste. Ainsi, un de ses poèmes, mis en chanson d'ailleurs, «Banane Brousse», commente les situations qui existent au Chili et au Salvador. Avec d'au-

tres artistes des Cantons de l'Est, Daniel Roy a aussi participé à des soirées pour Amnesty Internationale, une organisation qui se consacre à la défense des pri-

sonniers d'opinion.

Même si Daniel Roy ne peut subvenir à ses besoins avec ses recueils de poésie, tirés à seulement 500 exemplaires, il n'en demeure pas moins que, bon an, mal an, il déniche ses contrats lui-même et il donne des conférences dans des écoles aux quatre coins du Québec et dans d'autres provinces.

Daniel Roy fait donc, avec des moyens modestes, sa part pour la langue française au Québec et hors Québec.

Éditions Scions, 98 Chemin Cyr, East Angus, JOB 1R0, Québec.

L'âme d'un marin...

Le groupe breton «Soldat Louis», c'est pour ceux qui ont l'âme d'un marin. Ceux qui, un jour, ont rêvé de bourlinguer. Originaires de Lorient, en Bretagne, les six membres de «Soldat Louis» font, depuis 1987, dans le genre rock gaélique.

Ils jouent de l'accordéon, de la basse, de la batterie, de la cornemuse et des guitares. «Soldat Louis» fait actuellement un malheur en France et au Québec avec une véritable chanson à boire: «Du rhum, des femmes».

«Première bordée» comprend des chansons inspirées par l'aventure, les bordels, la mer, les petits boulots, les ports de la Bretagne et d'ailleurs, les rencontres féminines, les voyages et autres sujets du monde des marins.

Oui, il y a beaucoup d'humour dans «Soldat Louis», mais beaucoup de tendresse également («T'es mon secret» et «Emmène-la») et de frustration, de révolte même («Trop tard»).

Au Québec

Le groupe «Soldat Louis» sera au Québec du 7 au 14 mai. Il donnera un spectacle au Spectrum, à Montréal, le 9 mai en soirée. On parle de la possibilité d'un spectacle à Québec. Cela reste à confirmer.

Depuis leur passage au Zénith, à Paris, en octobre 1988, où «Soldat Louis» a fait la première partie du spectacle de leur parrain, Renaud, le vent tourne bien, pour ces musiciens bretons.

Michel Crête



Le syndrome du cornichon

Li m'est récemment venu à l'esprit qu'à force de se shooter au vinaigre, le risque était grand de virer cornichon. Il me semble même que c'est vers le milieu de la quarantaine qu'apparaissent les premiers symptômes.

Après trois jours passés au Manoir Riche-lieu, Jean Perron a remis sa démission aux Nordiques: on comprend qu'il avait broyé beaucoup de noir.

Il y a 25 ans paraissait, sous le titre *Le Cassé*, le texte d'un jeune écrivain révolté. Saisissant portrait de l'aliénation urbaine et francophone, ces nouvelles de Jacques Renaud publiées chez *Parti pris* avaient eu leur écho et fait leur marque. L'auteur est aujourd'hui porte-parole pour le Equality Party qui, comme l'indique son nom, prétend que les anglophones ne seraient pas traités ici avec équité. Curieuse destinée.

À peu près au même moment, un récent livre du journaliste Gil Courtemanche m'a ramené à la mémoire quelques observations qui m'étaient venues il y a quelques années, à la lecture de certaines pages signées André Major dans la revue *Liberté*.

Comme M. Major en 1985, M. Courtemanche publie les pages de son journal. Je me dis qu'il faut avoir de soi-même une opinion singulièrement élevée pour publier, quasiment le jour de leur rédaction, les pages de son journal intime. Gide lui-même a mis plusieurs années avant de s'en ouvrir en publiant son journal.

On se prend à penser qu'une relecture n'aurait pas nui. Mais c'est sans doute le propre de cette littérature de type Dunkin' Donuts, c'est-à-dire à consommer le jour même, de ne pas savoir prendre la mesure du temps, ni même le temps de la mesure.

M. Major, qui fut aussi de *Parti pris*, faisait donc dans son journal intime du 15 septembre 1985 une équation entre «...les militants fanatiques du Sentier lumineux ou de l'Islam tuant ceux qui sont réfractaires à leur cause aussi bien que nos professionnels de la conscience sociale style CSN recourant à la grève sauvage dans les hôpitaux... ». C'est grotesque.

M. Courtemanche, de son côté, dans son journal où tout n'est pas mauvais, dénonce au détour d'une virgule et au hasard d'une humeur «*le syndicalisme à la Gérald Larose...* ». C'est gratuit.

Quel dommage que des esprits par ailleurs intéressants ne puissent résister à cette démangeaison qui les pousse à écrire n'importe quoi, et vite.

Quand on a la prétention de se poser en moraliste, il n'est rien de plus risqué, me semble-t-il, que de laisser tomber des observations à côté du sujet.

Telles sentences désolantes n'ajouteront pas à la gloire littéraire ni de l'un ni de l'autre. Car ce qu'on y voit, ce n'est pas Hugo pourfendant l'injustice sur les barricades. C'est Ubu, tout entier absorbé dans la contemplation de son immense nombril.

Michel Rioux





FORUM SUR

LE BURNOUY

BRISER LE CERCLE VICIEUX DE L'IMPUISSANCE

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
 PAVILLON DES SCIENCES SOCIALES
 AMPHITHÉÂTRE A-2285
 3200, RUE JEAN-BRILLANT
 12 - 13 MAI 1989

À COMPTER DE 8H30